

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mercredi 23 novembre 2022, à 18h30
en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mme la Conseillère	Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure
Est absente	Mme la Conseillère	Véronique Baril

2022-11-23 - 475

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2022-11-23 - 476

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que déposé;

ADOPTÉ

2022-11-23 - 477

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 982-2
Règlement modifiant le règlement numéro 982 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines***

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement n°982 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-11-23 - 478

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1037

Règlement concernant l'adhésion de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3) pour la fonction de maire seulement

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement n°1037 concernant l'adhésion de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (RLRQ, chapitre R-9.3) pour la fonction de maire seulement et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-11-23 - 479

Adoption de l'organigramme modifié de la municipalité

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté un nouvel organigramme de la Ville lors de l'assemblée du 8 novembre dernier;

Attendu que le « Service des loisirs » qui apparaît au nouvel organigramme adopté doit plutôt se lire « Service des loisirs et de la culture »;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'organigramme de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines afin que le nom du « Service des loisirs » soit modifié pour le « Service des loisirs et de la culture »;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

D'adopter le nouvel organigramme modifié de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tel que déposé;

ADOPTÉ

2022-11-23 – 480

Engagement de personnel – Brigadier à temps partiel (temporaire)

Attendu la retraite progressive de Madame Francine Robillard, brigadière, s'échelonnant sur une période de 11 mois;

Attendu que Madame Francine Robillard aura un horaire du lundi au jeudi inclusivement jusqu'au moment de sa retraite, soit jusqu'au 2 novembre 2023;

Attendu que pendant toute la durée de la retraite progressive de Madame Francine Robillard, le poste de brigadier est vacant pour la journée du vendredi;

Attendu qu'une offre d'emploi a été affichée dans divers sites internet pour le poste de brigadier à temps partiel temporaire;

Attendu que 5 candidats ont postulé pour ce poste;

Attendu que 2 candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection composé de Mesdames Linda Charbonneau et Jennyfer Simoneau;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

2022-11-23 - 480

(suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque appuyé Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Marie-Josée Thériault pour le poste de brigadier à temps partiel temporaire, et ce, selon les termes et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

Que son entrée en fonction a eu lieu le 21 novembre 2022;

ADOPTÉ

2022-11-23

Période de questions

2022-11-23 - 481

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Julie Boivin, mairesse

Geneviève Lazure, greffière